

## Fiche technique

## Produits de surface

# impra<sup>®</sup>lan-Lasur T600

**Huile à bois transparente en phase aqueuse pour traitement initial et entretien du bois en extérieur.**

<b>Domaines d'application</b>	Pour traitement initial et entretien de pièces en bois en extérieur.
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Facile à étaler</li><li>• Séchage rapide</li><li>• Développe peu de mousse</li><li>• Ne s'écaille pas</li><li>• Agréable au toucher</li><li>• Protection anti-UV</li><li>• Film protecteur</li></ul>
<b>Composition</b>	Combinaison alkyde-acrylique, cires, eau, glycol, additifs, conservateurs.
<b>Principe actif</b>	
<b>Teintes</b>	0009 Nature, 0210 Douglas, 0270 Bangkirai, 0800 Teck ; autres teintes disponibles sur demande Les teintes de bases peuvent être mélangées dans le mélangeur de couleurs impra <sup>®</sup> . En cas d'utilisation de teintes mélangées et spéciales, vérifier la teinte en réalisant une couche d'essai. Toute réclamation quant à la teinte doit être déposée avant l'exécution sur l'objet. Plus tard, aucune réclamation pour défaut ne sera acceptée.
<b>Degré de brillance</b>	Mat satiné
<b>Conditionnement</b>	Bidon 20 litres, fût 120 litres, réservoir de 1000 litres Bidon de base : Bidons de 4,75 et 19 litres, fût de 114 litres
<b>Mode d'application</b>	Au pinceau, trempage, immersion, vacumat
<b>Consommation</b>	60 à 80 ml/m <sup>2</sup> par couche. La consommation peut varier en fonction de la surface et du mode d'application. Réaliser un test sur la surface à traiter pour déterminer la consommation exacte.
<b>Préparation du support</b>	Le support doit être propre, ferme et solide. L'humidité du bois doit se situer entre 12 % et 14%. Dans le cas de bois tropicaux, nettoyer au préalable à l'aide de diluant universel. Poncer le bois grisé jusqu'à atteindre un support solide. Bien poncer les anciens revêtements puis retirer la poussière et les salissures de la surface. Vérifier le niveau d'adhérence des anciens revêtements sur le support. Étant donnée la diversité des matériaux de revêtement existants,

	<p>nous vous recommandons de réaliser un test pour déterminer le niveau d'adhérence.</p> <p>Protéger le bois en extérieur du bleuissement et des champignons conformément à DIN 68800 à l'aide de base traitante impra®lan-Grund I100 ou impra®lan-Grund G300.</p> <p>Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.</p>
<b>Consignes d'application</b>	<p>Bien remuer avant l'utilisation ! Ne pas appliquer ou laisser sécher à une température inférieure à +10 °C (air ambiant, support et matériel) ou en plein soleil.</p> <p>L'effet hydrofuge n'est actif qu'après séchage suffisant du produit. Passer une deuxième couche ou rénover la surface rapidement (dans les 24 heures) ou seulement une fois que les premières intempéries sont tombées sur le revêtement. Il est recommandé de réaliser au préalable un test pour vérifier l'adhérence.</p>
<b>Temps de séchage</b>	<p>Hors poussière : après environ 2 heures Recouvrable : après environ 4 heures</p> <p>Données valables par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long</p>
<b>Dilution</b>	Si nécessaire avec de l'eau.
<b>Nettoyage des outils</b>	Nettoyer les outils à l'eau et au savon immédiatement après utilisation, ne pas laisser sécher.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Dans le cas des bois tropicaux et riches en tanins, un allongement du temps de séchage, des changements de coloration et une diminution de l'adhérence peuvent être constatés. Il est donc recommandé de procéder à une couche d'essai.
<b>Teneur en COV (g/L)</b>	63 - 73 g/L (cat. 1f / Wb) : max. 130 g/L
<b>Classification CLP</b>	<p>impra®lan-Lasur T600 est soumis à l'étiquetage.</p> <p>Mention d'avertissement : néant</p> <p>Pictogramme : environnement</p>
<b>Mentions de danger et conseils de prudence</b>	<p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>Contient fongicides E, OIT, 3-Iod-2-propinylbutylcarbamat, 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.</p>
<b>Sécurité au travail</b>	<p>Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Assurer une bonne ventilation pendant et après l'application. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.</p> <p>La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.</p>
<b>Stockage/transport</b>	Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir

	<p>l'étiquette du bidon.  Ne pas transporter par temps de gel.  RID/ADR : Classe : 9 ; Numéro : 3082 ; Groupe d'emballage : III</p>
<b>Protection de l'environnement</b>	<p>Il est interdit de déverser impra®lan-Lasur T600 dans le sol, dans des cours d'eau ou dans des canalisations. Classe de pollution de l'eau 2 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4). Seuls les bidons entièrement vides peuvent être recyclés. Les résidus liquides de produit doivent être déposés à un centre de collecte des déchets de peinture. Catalogue européen des déchets numéro 08 01 11.</p>
<p>Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.</p>	

03/06/2019